

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à 17h30,  
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire  
au siège communautaire (salle du Conseil),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(secrétaire de séance : Gilles JURY).*

**Présents** : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,  
SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis, PEYRARD Guy et  
SOUVIGNET Bernard.

**Excusé** : POINAS Jean-Michel.

**Absent** : Néant.

\*\*\*\*\*

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2021-03-22/08 du 22 mars 2021 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant l'attribution des aides financières relatives au dispositif « Mon BAFA local » (subvention à la formation au BAFA des jeunes animateurs du territoire) et la délibération n° DC/2023-01-30/09 en date du 30 janvier 2023 modifiant les conditions d'accès à cette aide.

Il rappelle ainsi les modalités administratives et financières de cette aide :

- Aide de 500 € maximum avec un reste à charge de 100 € par famille ;
- Aide destinée aux 16-25 ans vivant sur la Communauté de Communes ;
- Calcul du montant après déduction de toutes les autres aides perçues par le candidat (CAF, Comité d'Entreprise, Département...);
- Versement de l'aide en 2 fois (milieu de formation et fin de formation) ;
- Mise en place d'une semaine préalable d'observation obligatoire préalablement à l'engagement dans la démarche ;
- Engagement du jeune diplômé à travailler au sein des ALSH pendant 8 semaines sans limite de durée ;
- Durée du dispositif : du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026.

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 7

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 6

- Pour : 6
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0
- Nul : 0

Date de convocation :

Le 20 mars 2024

Date d'affichage :

Le 20 mars 2024

DECISION N° :  
DB/2024-03-26/08

OBJET DE LA SEANCE :  
Compétence Jeunesse

Mise en place subvention  
« Mon BAFA Local »

Dossier Marie JURY

AR Prefecture

043-244300307-20240326-DB2024032608-AU  
Reçu le 03/04/2024

M. le Président présente alors la demande de Mme Marie JURY (Montregard) qui sollicite la Communauté de Communes pour une aide financière au titre de « Mon BAFA local » :

Coût total de la formation	789 €
Aides perçues : CAF	241.47 €
Département	42 €
Reste à charge du candidat avant aide HPVc	505.53 €
Montant proposé de l'aide HPVc	405.53 €
Reste à charge du candidat	100 €

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'attribuer à Mme Marie JURY (Montregard) l'aide financière suivante au titre de « Mon BAFA local » :
  - o montant dépense éligible : 789 €
  - o aide financière Communauté de Communes : 405.53 €
- dit que cette attribution est conditionnée au respect du dispositif technique et financier adopté dans la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-03-22/08 du 22 mars 2021 modifiée par la délibération n° DC/2023-01-30/09 du 30 janvier 2023,
- charge M. POINAS, Vice-Président, de notifier cette décision d'attribution à la personne concernée,
- charge M. le Président de procéder aux versements de l'aide financière correspondante (milieu de formation et fin de formation), conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,  
Président,

Gilles JURY,  
Secrétaire,



Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le

**AR Prefecture**

043-244300307-20240326-DB2024032608-AU  
Reçu le 03/04/2024